MODALITÉS DE SÉLECTION 2027
SENIOR - U22 - U19 - U17 - U15

En attente de validation par le comité directeur de la Fédération

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le ministère des Sports. Par ailleurs, les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international.

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS

Les sélections pour les compétitions internationales sont une opportunité que l'athlète gagne par ses performances ainsi que son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National (DTN), en fonction des points suivants :

- Être licencié à la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM).
- Coopérer pleinement avec le programme antidopage à la fois en compétition et hors compétition :
  - Se conformer aux règles et procédures antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) et de la FFPM.
  - S'assurer en tout temps de communiquer ses informations de localisation pour les athlètes cibles.
  - S'assurer que les médicaments ou substances consommés ne sont pas interdits.
- Signature de la convention SHN-FFPM.
- Respect des obligations de la convention SHN-FFPM et du cadre d'engagement en structure.
- Respect des modalités de sélection définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'Entraîneur National de la catégorie. Dans le cas d'une méforme constatée, le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner l'athlète pour une compétition.
- Avis médical attestant du bon état de santé de l'athlète. Tout athlète blessé doit consulter le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP, le DTN se réserve le droit de ne pas valider la sélection d'un athlète. Dans ce cas, le DTN se réserve le droit de sélectionner un athlète remplaçant.
- Respect par l'athlète du Suivi Médical Réglementaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Toute participation d'un(e) athlète sélectionné(e) ou qualifié(e) à une épreuve internationale sera confirmée par le DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections.

SENIORS 2027 FEMMES et HOMMES

1. Coupes du Monde

La Direction Technique de la FFPM proposera une **stratégie en adéquation avec les performances des athlètes et les modalités de qualification Olympique UIPM**.

Au regard du règlement 2027 UIPM :

- 3 Coupes du Monde sont organisées.
- 8 places par nation sont possibles en Coupe du Monde. **Attente validation règlement UIPM au congrès du 21 novembre 2026*
- 4 places maximum par nation en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s.

La Direction Technique de la FFPM étudiera l'opportunité d'honorer tout ou partie des places disponibles en fonction :

- Des résultats des saisons 2026 et 2027.
- De la stratégie de qualification Olympique LA 2028
- Du contrat de performance 2027 de l'Agence Nationale du Sport.
- De l'avis de l'Entraîneur National de la catégorie et de la validation du DTN.

Critères d'accession en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s :

- Les quatre meilleurs totaux de points

Note de priorisation :

- Un athlète ayant réalisé un podium en coupe du monde bénéficiera d'un accès prioritaire en ½ finale pour la coupe du monde suivante à laquelle il participera.

Calendrier prévisionnel :

Coupe du Monde 1 : 17 au 21 mars 2027 Le Caire EGY
Coupe du Monde 2 : 13 au 17 avril 2027 Kaunas LTU * *à confirmer*
Coupe du Monde 3 : 12 au 16 mai 2027 Pazardzhik BUL

Stratégie initiale de la Direction Technique Nationale au regard des résultats et des règles de qualification olympique et des règles communes à l'ensemble des sélections:

Femmes

- 3 Coupes du Monde :
  - CASTAUDI Rebecca / CAZALY Louison / CLOUVEL Élodie / DERVAL Mathilde / FLAVIN Coline

Hommes

- 3 Coupes du Monde :
  - FLEUROT Ugo / ROCHAT Mathis
- 2 Coupes du Monde :
  - BELAUD Valentin / BORIES Léo / MOURCIA Jean-Baptiste
- 1 Coupe du Monde :
  - MAIRE Émilien

Pour tous les autres athlètes, possibilité d'être sélectionné(e) en Coupe du Monde en fonction des résultats 2026/2027 et des places disponibles.

2. Finale de la Coupe du Monde

28 au 30 mai 2027 Budapest HUN

La qualification des athlètes se fait en fonction des règles définies par l'UIPM.

3. European Games et Championnat du Monde Seniors Individuels

European Games 20 au 26 juin 2027 Istanbul TUR

Championnats du Monde 17 au 23 août 2027 Budapest HUN

La sélection sera composée au maximum de 4 athlètes. Pour être sélectionnables, les athlètes doivent avoir été finalistes en Coupe du Monde pendant la saison (Top 18).

Critère de sélection aux European Games et aux Championnats du Monde 2027 :

Parmi les athlètes sélectionnables seront pris en compte les deux classements ci-dessous :

- ✓ Le classement International Sélectif de la FFPM (CIS).
  - Le CIS prend en compte la meilleure place en Coupe du Monde obtenue pendant la saison. En cas d'égalité, la deuxième meilleure place obtenue pendant la saison sera prise en compte.
- ✓ Le classement UIPM Olympic World Ranking.
  - ➢ L'athlète le(la) mieux classé(e) du CIS sera sélectionné(e).
  - ➢ 2 athlètes seront sélectionnés(ées) dans l'ordre du classement UIPM Olympic World Ranking.
  - ➢ 1 athlète pourra être sélectionné(e), hors critères précédents, par le DTN (après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie).
  - ➢ 2 athlètes « réserves » maximum pourront être identifiés(ées).

La DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue de la Coupe du Monde n° 3. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

4. Championnats d'Europe et du Monde Seniors Relais 2027

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de critères d'opportunité de participation de la FFPM, de préparation et de sélection.

Le DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, proposera la sélection au président de la Fédération. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

5. Autres compétitions internationales

(Hors compétitions qualificatives aux Championnats d'Europe et/ou du Monde Seniors)

La participation aux compétitions Internationales de Cat B se fait sur sélection du DTN et après avis des entraîneurs nationaux des catégories concernées.

- ➢ Les prises en charge seront étudiées au cas par cas et tiendront compte du contrat de performance avec l'ANS.
  - Possibilité de prise en charge fédérale totale ou partielle.
  - Possibilité de prise en charge par les participants.

6. Jeux Méditerranéens de Plage du 18 au 25 Septembre 2027 PORTIMAO (POR) Triathle Indiv + Relais mixte + Obstacle Laser Run (démonstration)

La sélection en individuel sera composée au maximum de 6 athlètes (3F + 3H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir réalisé un total de points minimum Tetrathlon (OCR, Natation, Laser Run) de **1340** points pour les garçons et **1210** points pour les filles.
  - Seuls les athlètes ayant réalisé(es) au moins une fois le nombre de points minimum sont sélectionnables.

- Le total de points réalisé au Championnat de France de Triathle sera ajouté à la « ranking » pour définir le classement national Jeux Méditerranéens.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Les 2 premiers athlètes du classement national Jeux Méditerranéens ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.

- Hors critères précédents :
  - 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

- Le classement national Jeux Méditerranéens prendra en compte :
  - Les résultats Triathle du Trophée Christophe Ruer 2026, des Championnats de France Seniors 2027, de toutes les compétitions Internationales Seniors de la saison 2026-2027 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

- Relais mixte
  Pour l'épreuve de relais mixte, les athlètes sélectionnés constitueront les équipes en fonction de leur classement dans l'épreuve individuelle sur avis des entraîneurs nationaux.

- Les athlètes sélectionnés pour le triathle pourront participer à l'épreuve de démonstration Obstacle + Laser-Run.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération avant le 04 juillet 2027. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

U22 - U19 - U17

Dates des compétitions (à titre indicatif) :

U17 : Ch. du Monde (CDM), 2 au 8 aout, Le Caire (EGY)
Ch. d'Europe (CDE), 7 au 12 septembre, Ankara (TUR)
U19 : Ch. du monde (CDM), 19 au 25 juin, Le Cap (RSA)
Ch. d'Europe (CDE), 4 au 11 juillet, Perpignan (FRA)
U22 : Ch. du monde (CDM), 2 au 8 aout, Le Caire (EGY)
Ch. d'Europe (CDE), 30 aout au 5 septembre, Alicante (ESP)

Généralités :

La sélection sera composée au maximum de 8 athlètes (4F+4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent à tous les critères (à réaliser 1 fois au moins sur une épreuve de référence).

Spécificité Championnats d'Europe U19
Les CDE U19 ayant lieu en France, l'exception suivante sera appliquée :

- *Tous les athlètes ayant répondu aux minimas à concurrence de 8 (dont un éventuel choix DTN) par genre seront sélectionnables.*
  - *Dans ce cas ils seront pris en charge et encadré par la DTN*

- *La sélection pourra être complétée pour atteindre 8 athlètes par genre au regard du classement national.*
  - *Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge des participants.*
  - *L'encadrement des jeunes (jours de compétition, jour de repos et nuits) devra être assuré par les clubs.*
  - *L'encadrement sur le site de compétition devra être assuré par les entraîneurs de club.*

Critères retenus :

- ✓ Pentathlon : total de points minimum
- ✓ Tétrathlon (OCR, Natation, Laser Run) : total de points minimum

Un classement national pentathlon pour chaque catégorie et genre sera établi avec le meilleur total de points pentathlon réalisés lors d'une épreuve de référence.

La sélection pour la première épreuve internationale (championnat d'Europe ou monde en fonction du calendrier) sera arrêtée après la dernière épreuve de référence. La confirmation de la sélection pour la seconde épreuve, sera étudiée, pour tous les athlètes, en fonction de la première compétition et tiendra compte :

De leur engagement et de leur résultat sur la compétition.
De leur attitude,
De leur comportement pendant toute la durée du déplacement,

Pour la catégorie U17, la France présentera une équipe aux Championnats du Monde.

Epreuves de référence :

- Les circuits nationaux saison 20262027 de chaque catégorie
- Le trophée C. Ruer (décembre 2026) pour les catégories U19 et U22
- Les Championnats de France 2027 de chaque catégorie
- Le championnat de France senior 2027 pour les catégories U19 et U22
- Toutes les compétitions Internationales (format pentathlon, de la catégorie ou des catégories supérieures) de la saison 2027. La prise en compte des compétitions internationales pour une intégration dans le classement national devra être validée par la DTN en fonction du niveau de la compétition, du nombre de participants et du nombre de pays.

Modalités de sélection :

Pour chaque catégorie et genre :

- Le Champion(ne) de France **pentathlon** 2027 de la catégorie, si les 2 critères demandés ont été réalisés au cours de la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du **classement national pentathlon** de la catégorie ayant réalisés, au cours de la saison, les 2 critères de sélection ou les 3 premiers(es) athlètes du classement national pentathlon ayant réalisés ces critères si le champion de France pentathlon n'a pas satisfait aux 2 critères.
- 1 athlète au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux (avec ou sans les critères demandés).

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité de points au classement national, l'athlète le mieux classé au championnat de France pentathlon sera positionné devant.

Le DTN après avis consultatif des entraineurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération. La sélection définitive sera communiquée par le DTN.

La composition des relais sera proposée par les entraineurs responsables de l'encadrement de la compétition au responsable relève et au DTN qui validera la composition finale.

Critères de sélection à réaliser par catégorie et genre :

À réaliser au moins 1 fois au cours de la saison sur une des épreuves de référence citées ci-dessus. Chaque critère peut être réalisé sur des compétitions différentes.

U22		Pentathlon	Tétrathlon	Obstacle U22/senior*
Femme		1445	1210	Démontrer sa capacité à réaliser un parcours U22 dans un temps en cohérence avec les standards internationaux U22
Homme		1575	1340	

U19		Pentathlon	Tétrathlon
Femme		1410	1175
Homme		1535	1310

U17		Pentathlon	Tétrathlon
Femme		1380	1145
Homme		1485	1250

Afin d'assurer l'équité entre chaque compétition, La fédération veillera à ce que le parcours OCR de chaque épreuve de référence réponde en distance, nombre d'obstacles et type d'obstacle au règlement UIPM. Dans le cas contraire, les points pentathlon réalisés à l'occasion de cette épreuve ne pourront être pris en compte pour le classement national et les minimas. Si tel est le cas, l'annonce devra être faite, au plus tard après l'échauffement de l'OCR (avant les 1er passages).

U15

Dates des compétitions (à titre indicatif) :

U15 : Ch. d'Europe (CDE), 4 au 11 juillet, Perpignan (FRA)

Généralités :

Les CDE U15 ayant lieu en France, la règle UIPM ne prévoit pas de limite de participation en qualification, mais uniquement 4 par nation peuvent participer à la finale.

- Tous les athlètes devront être titulaire d'une licence UIPM.

La compétition sera ouverte aux athlètes U15 de la fédération ayant participé à au moins 1 circuit national U17 et validé au moins une fois un parcours d'obstacle au cours de la saison.

Pour l'accès en Finale les 4 meilleurs Français éligibles à l'issue des qualifications seront désignés par la DTN en suivant les critères ci-dessous :

- Les 4 Meilleures places de qualification
- Si égalité : Meilleur Total de Points
- Si égalité : Meilleur Temps du Laser-Run
- Si égalité : Meilleur Temps du Parcours d'obstacle

La compétition devra être gérée par les clubs comme pour une compétition nationale.
Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge des participants.
L'encadrement des jeunes (jours de compétition, jour de repos et nuits) devra être assuré par les clubs.
L'encadrement sur le site de compétition devra être assuré par les entraîneurs de clubs désignés.
La fédération fournira un équipement France (Débardeur / Short) aux athlètes participants, et 1 t-shirt France aux entraîneurs de clubs identifiés au moment des inscriptions.